

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 84108245.6

51 Int. Cl.⁴: B 61 B 12/12

22 Date de dépôt: 13.07.84

30 Priorité: 21.07.83 FR 8312098

43 Date de publication de la demande:
13.02.85 Bulletin 85/7

64 Etats contractants désignés:
AT CH DE IT LI SE

71 Demandeur: INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE
GRENOBLE

46, avenue Felix-Viallet
F-38031 Grenoble(FR)

72 Inventeur: Cantin, Michel
9, rue le Marivel du Rocher Seyssins
F-38170 Seyssinet Pariset(FR)

72 Inventeur: Jaussaud, Pierre
518 bis
F-38330 Biviers(FR)

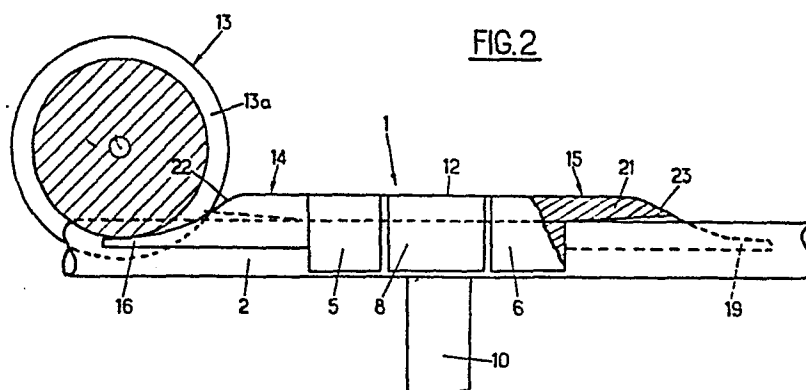
72 Inventeur: Oivella, Roger
42, Hameau des Charmettes
F-38120 Saint Egreve(FR)

74 Mandataire: Casalonga, Alain et al,
BUREAU D.A. CASALONGA OFFICE JOSSE & PETIT
Baaderstrasse 12-14
D-8000 München 5(DE)

54 Dispositif de fixation d'une télécabine ou d'un télésiège sur un câble muni d'une surface de roulement pour galets.

57 Dispositif de fixation (1) d'un télésiège ou d'une télécabine sur un câble (2), du type comprenant une partie (5, 6, 8) s'étendant le long du câble et formant une surface de roulement (12) sur laquelle des galets (13) sont amenés à rouler, ladite partie comprenant à chacune de ses extrémités un prolongement (14, 5) comprenant une branche (16) qui s'étend

latéralement au câble et le long de ce dernier et qui ménage une surface de roulement (22) ou rampe qui prolonge la surface de roulement (12) de ladite partie de telle sorte que les galets (13) viennent ou quittent par contact tangentiel la surface de roulement du prolongement (14) à son extrémité ou à son voisinage.



"Dispositif de fixation d'une télécabine ou d'un télésiège sur un câble muni d'une surface de roulement pour galets".

5 La présente invention concerne un dispositif de fixation d'un télésiège ou d'une télécabine ou de tout autre engin du même genre sur un câble, du type comprenant une partie s'étendant le long du câble et formant une surface de roulement sur laquelle des galets sont amenés à rouler.

10 Dans les dispositifs de fixation de ce type actuellement connus, les extrémités de ladite partie ménageant ladite surface de roulement se trouvent à distance du câble. Il s'ensuit qu'à chaque passage d'un galet un choc intervient sur le dispositif de fixation au moment où le galet monté sur la surface de roulement de ladite partie et un choc sur le câble au moment où le galet quitte cette surface de roulement.

15 La présente invention a pour but de remédier notamment à ces inconvénients et propose un dispositif de fixation d'un télésiège ou d'une télécabine du type mentionné plus haut dans lequel ladite partie ménageant ladite surface de roulement comprend à chacune de ses extrémités un prolongement comprenant une branche qui s'étend, 20 au moins dans sa partie d'extrémité, latéralement au câble et le long de ce dernier et qui ménage une surface de roulement ou rampe qui prolonge la surface de roulement de ladite partie et qui s'étend de telle sorte que les galets viennent ou quittent par contact tangentiel la surface de roulement du prolongement à son extrémité ou au voisinage.

25 Dans une variante, ledit prolongement conforme à la présente invention peut avantageusement comprendre deux branches qui s'étendent, au moins dans leur partie d'extrémité, de part et d'autre du câble, latéralement et le long de ce dernier, ces deux branches ménageant ladite surface de roulement du prolongement comme précédemment.

30 Selon la présente invention, ledit prolongement peut également comprendre une partie qui s'étend le long du câble et latéralement à ladite ou lesdites branches et qui ménage avec ladite ou lesdites branches la surface de roulement du prolongement.

35 Conformément à la présente invention, la surface intérieure dudit prolongement adjacente au câble peut être prévue concave en vue d'épouser sensiblement la forme du câble.

Selon la présente invention il est avantageux que la forme

de ladite surface de roulement du prolongement corresponde sensiblement, perpendiculairement au câble, à la forme de la surface de roulement de ladite partie du dispositif de fixation.

5 Dans la pratique, le dispositif de fixation d'une télécabine ou d'un télésiège est en général constitué par une pince. En conséquence, le prolongement conforme à la présente invention peut être prévu sur les branches de cette pince.

La présente invention sera mieux comprise à l'étude d'un dispositif de fixation d'un télésiège ou d'une télécabine décrit à
10 titre d'exemple non limitatif et illustré par le dessin sur lequel :

- la figure 1 représente une vue de dessus partiellement en coupe d'un dispositif de fixation conforme à la présente invention ;
- la figure 2 représente une vue latérale partiellement en coupe du dispositif de fixation représenté sur la figure 1.

15 Le dispositif de fixation représenté sur les figures 1 et 2 et repéré d'une manière générale par la référence 1 est destiné à la fixation d'un télésiège ou d'une télécabine non visible sur les figures sur un câble 2.

Ce dispositif de fixation 1 est du type à pince. Cette
20 pince est repérée d'une manière générale par la référence 3 et comprend une première partie 4 qui présente deux branches d'extrémité 5 et 6 espacées et une deuxième partie 7 qui comprend une branche d'extrémité 8 qui s'étend entre les branches 5 et 6 de la première partie 4. Les branches 5, 6 et 8 présentent une gorge de section en
25 forme de U ouvert vers le bas dans laquelle s'étend le câble 2 de telle sorte que ces branches soient en appui sur le câble 2.

La partie 7 de la pince 3 est solidaire d'un axe 9 qui s'étend perpendiculairement au câble 2 et horizontalement sur laquelle est montée la partie 4, et qui porte l'extrémité supérieure du bras
30 de suspension 10 de la cabine ou du télésiège. A l'extrémité de l'axe 9 est monté un écrou 11 qui permet de déplacer les parties 4 et 7 de la pince 3 l'une par rapport à l'autre perpendiculairement au câble 2 de manière à pincer le câble dans les gorges des branches 5, 6 et 8 en vue de fixer le dispositif 1 sur le câble 2.

35 Comme on le voit sur les figures, la surface supérieure des branches 5, 6 et 8 peut constituer une surface de roulement 12 parallèle au câble 2 sur laquelle des galets, à l'exemple du galet 13 qui est en appui sur le câble 2, sont amenés à rouler. Cette surface

de roulement 12 est, en section perpendiculairement au câble 2, arrondie pour épouser sensiblement la forme de la gorge 13a de section circulaire du galet 13.

Les branches 5 et 6 de la pince 3 présentent respectivement un prolongement 14 et un prolongement 15.

Ces prolongements 14 et 15 s'étendent en sens opposés le long du câble 2 et présentent respectivement deux branches 16 et 17 et deux branches 18 et 19 qui s'étendent latéralement au câble et de part et d'autre ainsi qu'une partie centrale 20 et une partie centrale 21 qui relie respectivement les branches 16 et 17 et les branches 18 et 19 et qui s'étendent au-dessus du câble.

Les prolongements 14 et 15 ménagent respectivement une surface de roulement ou rampe 22 et une surface de roulement ou rampe 23 qui prolongent la surface de roulement 12 de la pince 3 et qui sont inclinées par rapport à la direction du câble 2 sur une partie de leur longueur adjacente aux branches 5 et 6 de telle sorte que leurs parties centrales 20 et 21 s'arrêtent juste au-dessus du câble 2 et que leurs branches 16, 17 et 18, 19 se prolongent plus loin latéralement au câble 2. En outre, la forme, en section perpendiculairement au câble 2, des surfaces de roulement 22 et 23 ménagées par les prolongements 14 et 15 est arrondie, de manière à prolonger la surface de roulement 12 et à épouser sensiblement la gorge 13a du galet 13.

Le galet 13 franchit la pince 3 de la manière suivante.

Le galet 13, en atteignant la surface de roulement 22 entre tout d'abord tangentiellement en contact avec les branches latérales 16 et 17 du prolongement 14 au voisinage de leur extrémité et roule sur ces branches en s'éloignant du câble 2. Puis il roule sur la partie du prolongement 14 voisine de la branche 5 de la pince 3 qui recouvre tout le câble 2 pour rouler ensuite sur la surface de roulement 12 de la pince 3 ménagée successivement par la face supérieure de ses branches 5, 8 et 6. De l'autre côté de la pince 3, le galet 13 roule sur la surface de roulement 23 du prolongement 15 et quitte ce prolongement 15 par contact tangentiel sur ses branches 18 et 19 au voisinage de leur extrémité pour prolonger sa course sur le câble 2.

Il ressort de ce qui précède que le galet 13 peut franchir les branches 5, 6 et 8 de la pince 3 sans occasionner de chocs sur la pince 3 ou sur le câble 2 grâce aux prolongements 14 et 15.

La présente invention ne se limite pas à l'exemple ci-dessus décrit. En effet, les prolongements 14 et 15 pourraient être prévus sur une pince verrouillée par un ressort et déverrouillage automatiquement à l'aide d'un levier.

5 En outre, dans certaines applications, les branches 16 et 18 des prolongements 14 et 15 pourraient être supprimées notamment pour autoriser la flexion du câble 2 dans le sens qui l'éloigne des branches 17 et 18. Dans ce cas, les surfaces de roulement ou rampes des prolongements 14 et 15 seraient formées uniquement par les bran-
10 ches 17 et 19 et les parties centrales 20 et 21.

Par ailleurs, les prolongements 14 et 15 qui ont été prévus dans l'exemple d'une seule pièce avec les branches 5 et 6 de la pince 2 pourraient être fabriqués séparément et assemblés sur les branches 5 et 6 par l'intermédiaire d'axes d'articulation s'étendant
15 perpendiculairement au câble 2 pour être mobiles verticalement.

Bien d'autres variantes de réalisation sont possibles sans sortir du cadre de la présente invention défini par les revendications annexées.

REVENDICATIONS

1. Dispositif de fixation (1) d'un télésiège ou d'une télécabine sur un câble (2), du type comprenant une partie (5, 6, 8) s'étendant le long du câble et formant une surface de roulement (12) sur laquelle des galets (13) sont amenés à rouler, caractérisé par le fait que ladite partie (5, 6, 8) comprend à chacune de ses extrémités un prolongement (14, 15) comprenant une branche (17, 19) qui s'étend, au moins dans sa partie d'extrémité, latéralement au câble (2) et le long de ce dernier et qui ménage une surface de roulement ou rampe (22, 23) qui prolonge la surface de roulement (12) de ladite partie de telle sorte que les galets (13) viennent ou quittent par contact tangentiel la surface de roulement (22, 23) du prolongement (14, 15) à son extrémité ou au voisinage.

2. Dispositif de fixation selon la revendication 1, caractérisé par le fait que ledit prolongement (14, 15) comprend deux branches (16, 17 ; 18, 19) qui s'étendent, au moins dans leur partie d'extrémité, de part et d'autre du câble (2), latéralement et le long de ce dernier, ces deux branches ménageant ladite surface de roulement (22, 23) du prolongement (14, 15)

3. Dispositif de fixation selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé par le fait que ledit prolongement (14, 15) comprend également une partie (20, 21) qui s'étend le long du câble (2) et latéralement à ladite ou auxdites branches et qui ménage avec ladite ou lesdites branches ladite surface de roulement (22, 23) du prolongement (14, 15).

4. Dispositif de fixation selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que la surface dudit prolongement adjacente au câble est concave en vue d'épouser sensiblement la forme du câble.

5. Dispositif de fixation selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que la forme de la surface de roulement (22, 23) du prolongement (14, 15) correspond sensiblement perpendiculairement au câble (2), à la forme de la surface de roulement (12) de ladite partie (5, 6, 8).

6. Dispositif de fixation selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait qu'il est constitué par une pince (3) dont les branches (5, 6) sont pourvues dudit prolongement (14, 15).

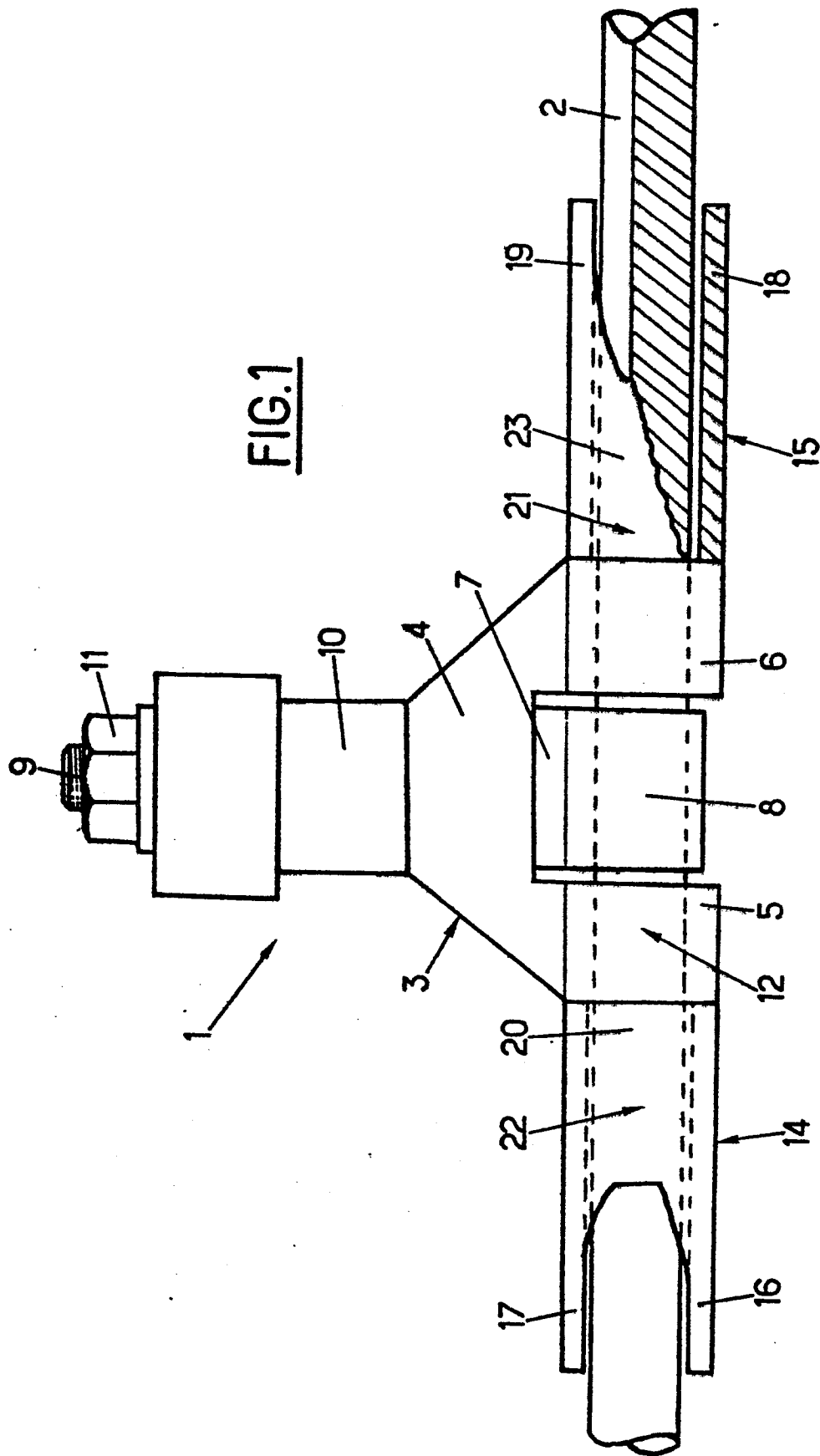
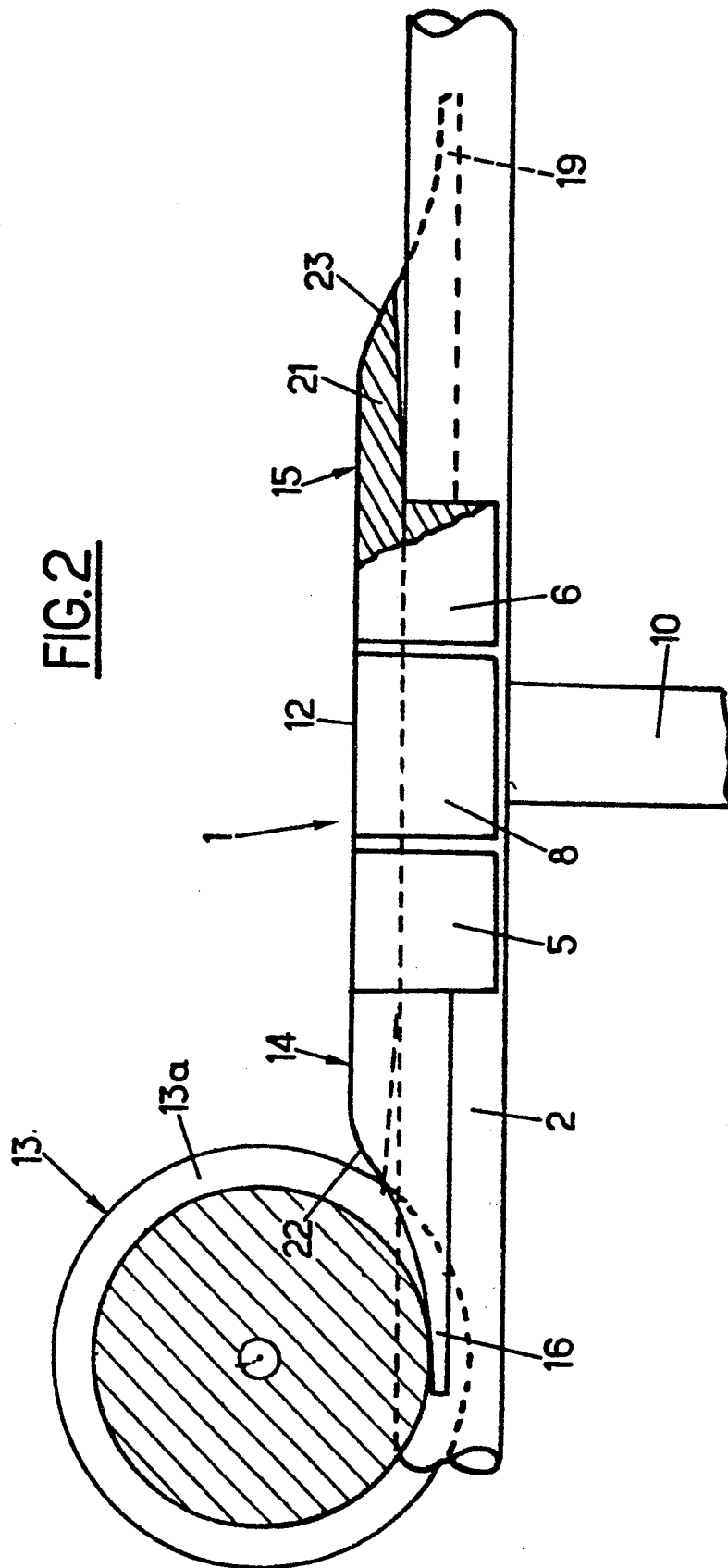
FIG.1

FIG. 2





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0132721
Numéro de la demande

EP 84 10 8245

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
X	US-A-2 250 339 (WHITTUM) * En entier *	1-4	B 61 B 12/12
X	FR-A-2 276 970 (MARAUX) * En particulier page 3, lignes 1-19; figures 1-3 *	1-4	
X	FR-A-2 044 264 (POMAGALSKI) * Page 1, ligne 21 - page 3, ligne 19; figures 1-5 *	1-5	
X	DE-C- 863 665 (RÖHRS) * En entier *	1-4	
X	DE-C- 864 406 (WINTERHOLLER) * En entier *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
A	US-A-3 420 189 (WALLMANNSBERGER)	1	B 61 B
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 09-10-1984	Examineur SCHMAL R.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			